

JANVIER 2017

**VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE
RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le mardi 10 janvier 2017 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'une nouvelle députée en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon les extraits des procès-verbaux du Bureau électoral de l'arrondissement du Jura – Nord vaudois, sous-arrondissement d'Yverdon, est déclarée élue au Grand Conseil :

Mme Sabine GLAUSER, née le 18 juillet 1980, originaire de Champvent (VD), naturopathe de profession, domiciliée Sur la Ville 3, 1443 Champvent, qui remplace, au sein du groupe des Verts, M. Cédric Pillonel, démissionnaire. Les deux premiers viennent-ensuite, Mme Carmen Tanner et M. Fabrice De Icco, ont refusé le siège.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M^mes et MM. Grégory Devaud, Président, Rémy Jaquier, 2^e Vice-Président, Martine Meldem, Yves Ravenel, Michel Renaud, Nicolas Rochat Fernandez, membres, et de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, 10 janvier 2017

La rapportrice :

(Signé) *Sylvie Podio*

Première Vice-Présidente